

Le budget wallon se creuse encore

Le budget 2014 serait en déficit de 714 millions d'euros, au lieu des 498 millions prévus.

Juste avant les élections du 25 mai 2014, le ministre wallon en charge du Budget de l'époque, le CDH André Antoine, n'était pas peu fier d'annoncer un budget 2014 en boni de près de 80 millions d'euros. Les élections ayant fait leur œuvre, la nouvelle équipe en place (PS-CDH) ne pouvait que constater les corrections importantes à apporter à cette affirmation. Le gouvernement wallon emmené par Paul Magnette signalait un déficit pour le budget 2014 atteignant les 498 millions d'euros. Une différence importante par rapport aux prévisions du gouvernement précédent.

Il semble que les choses soient pires encore puisque ce déficit pourrait se creuser de 216 millions supplémentaires. Manifestement informé sur ce point, le chef du groupe MR au parlement wallon, Pierre-Yves Jeholet, interrogeait le ministre wallon du Budget, Christophe Lacroix, sur cet éventuel dépassement supplémentaire, précisant qu'il tenait l'information d'un député de la majorité. Le ministre Lacroix n'a confirmé ni infirmé cette information.

Nous sommes, pour notre part, en-

trés en possession d'une note émanant du cabinet Lacroix et adressée, le 10 décembre 2014, aux membres du gouvernement wallon. La note confirme bien le déficit budgétaire plus important. *"Il apparaît que l'objectif de 498 millions d'euros fixé par le gouvernement wallon en date du 2 octobre 2014 va être dépassé."*

La note du ministre Lacroix contient également un certain nombre de tableaux. Un chiffre de 216 millions d'euros supplémentaires apparaît dans la note. Il est ensuite quelque peu atténué pour atteindre 145 millions d'euros. Le déficit pour le budget 2014 atteindrait donc au mieux 643 millions d'euros et au pire 714 millions d'euros.

Des taxes surévaluées

Un dépassement qui s'explique, entre autre, selon la note réalisée par le ministre Lacroix, par un montant moins important de droits de succession que ce qui avait été prévu initialement. Les taxes de circulation et de mise en circulation récoltée depuis le 1^{er} janvier 2014 n'auraient pas non plus atteint les prévisions. Enfin, si par le passé, le gouvernement avait l'opportunité de reporter certaines dépenses sur l'exercice budgétaire suivant, les nouvelles normes européennes l'interdisent désormais.

Stéphane Tassin